

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL886

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 35

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'avocat de la personne »

les mots :

« son avocat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.